

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 29 juin 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature
3.5

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 22 juin 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27



Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, CARPENTIER Guy, ROBIL Raphael, VIAU Gaëlle, SILVESTRI Antoine, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, DUFOUR Amaury (19h10), LEFEBVRE Ludovic

2022/049

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), THOREL Mireille (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir MINET Frédéric), FREMAUX Céline (pouvoir DEVILDER Marin), CORNE Adeline (pouvoir POUILLART Laurent) PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir ENNIQUE Renaud), LEQUIEN Valéry (pouvoir DUFOUR Amaury)

Étaient absents excusé :

POINT N 13 : Privatisation de l'Impasse 396 rue Allende : déclassement du domaine public routier : Déclassement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021075 en date du 29 septembre 2021 le conseil municipal avait décidé, pour répondre à la demande des riverains, l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal routier de l'impasse située au 396 rue Allende.

Vu l'arrêté 82-2022 en date du 25 janvier 2022 nommant Monsieur Georges Roos, commissaire enquêteur

Vu l'arrêté 124-2022 en date du 11 février 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 07 mars au 22 mars 2022.

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en annexes du présent

Considérant la demande des riverains, l'enquête publique réalisée, les conclusions du commissaire enquêteur, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder au déclassement de l'impasse située au 396 rue Allende et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération étant précisé que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

VOTE/

Pour : 24

Contre : 3 Messieurs DUFOUR, LEQUIEN, LEFEBVRE

Abstention : 0

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER, Signé le 01/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication